



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

FÉVRIER 2016

Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

de 13h30 à 18h les mardi et vendredi

Le maire reçoit sur rendez-vous :

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet : uzein.fr

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 février

Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire :

Attribution des marchés aux entreprises retenues dans le cadre des travaux de rénovation de la Maison Pour Tous

LOT	DESIGNATION	ESTIMATION H.T.	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANT H.T. (Base)	OPTIONS Montant H.T.	MONTANT H.T. (Base + option)	TVA 20 %	MONTANT TTC
1	DEMOLITION GROS ŒUVRE	35 500.00 €	BARON	28 893.60 €		28 893.60 €	5 778.72 €	34 672.32 €
2	COUVERTURE - TOITURE	3 500.00 €	BTCM	2 175.55 €		2 175.55 €	435.11 €	2 610.66 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES	8 500.00 €	M3A FERMTURES	15 690.90 €		15 690.90 €	3 138.18 €	18 829.08 €
4	SERRURERIE	3 500.00 €	GAYE Denis	9 900.00 €		9 900.00 €	1 980.00 €	11 880.00 €
5	PLATRERIE	9 000.00 €	SPB	4 109.70 €		4 109.70 €	821.94 €	4 931.64 €
6	MENUISERIES BOIS	5 900.00 €	MOURA	5 244.00 €		5 244.00 €	1 048.80 €	6 292.80 €
7	FAUX PLAFONDS	8 000.00 €	SAMISOL	3 054.60 €		3 054.60 €	610.92 €	3 665.52 €
8	ELECTRICITE VMC	26 000.00 €	LO PICCOLO	16 118.39 €		16 118.39 €	3 223.68 €	19 342.07 €
9	PLOMBERIE SANITAIRE	9 500.00 €	CACHAU	3 750.64 €		3 750.64 €	750.13 €	4 500.77 €
10	CARRELAGE - FAIENCES	16 000.00 €	ATC	13 761.56 €		13 761.56 €	2 752.31 €	16 513.87 €
11	PEINTURES	18 500.00 €	PAU PEINTURES	11 564.78 €		11 564.78 €	2 312.96 €	13 877.74 €
12	ISOLATION EXTERIEURE	13 500.00 €	BTCM	18 347.66 €	7 244.81 €	25 592.47 €	5 118.49 €	30 710.96 €
13	VRD	7 500.00 €	BTCM	5 545.85 €		5 545.85 €	1 109.17 €	6 655.02 €
	TOTAL	164 900.00 €		138 157.23 €	7 244.81 €	145 402.04 €	29 080.41 €	174 482.45 €

1 Contrat enfance jeunesse : Autorisation de signature du contrat

Le précédent contrat enfance-jeunesse (cej) signé entre les communes du Miey et la CAF (2011-2014) est arrivé à son terme. Il convient donc de le renouveler. Ce contrat permet aux communes de bénéficier de financements de la CAF pour des actions ciblées en direction de la petite enfance et de la jeunesse 3-15 ans. La partie « enfance » (3 crèches, RAM...) est restée de la compétence du Miey. La partie « Jeunesse » revient aux communes uniquement. Ainsi le cej 2015-2018 doit être signé par les communes concernées par le périmètre de l'ASLH « La Petit Prince » suivant un taux de répartition arrêté lors du précédent contrat, établi suivant le nombre d'habitants comme suit :

Beyrie en Béarn (4.12 %) Bougarber (17.94 %) Caubios-Loos (13.04 %) Momas (16.15 %) Uzein (48.75 %)

Le montant des aides calculées au titre de la prestation de service Cej 2015-2018 seront réparties suivant les taux ci-dessus pour la partie ALSH extra-scolaire.

Le Conseil Municipal : - Autorise le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse deuxième génération (CEJ) 2015-2018,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CEJ deuxième génération 2015-2018 ainsi que les avenants et les documents afférents durant la période de validité de ce contrat et ceci pour sa bonne exécution.

Décision prise à l'unanimité.

2 Avenant au contrat de territoire : validation et demande de subvention concernant la Rénovation de la Maison Pour Tous

2.1 Validation de l'avenant au contrat de territoire :

La commission permanente du département a approuvé l'avenant au contrat de territoire du Mieux de Béarn. Le conseil municipal doit se prononcer pour valider l'avenant au contrat territorial du Mieux de Béarn et autoriser le Maire à le signer. Le contrat se termine le 31/12/2017. Les travaux doivent être terminés en septembre 2017.

En revanche, l'engagement du Département pour financer les projets n'est effectif qu'à partir du moment où chaque projet fait l'objet :

- D'une demande de subvention par le biais d'un dossier complet transmis au service du Conseil Départemental compétent,
- D'une délibération de la commission permanente.

Les projets retenus pour la commune d'UZEIN :

Dossier Accessibilité bibliothèque : déposé et subvention acceptée

Dossier maison Lousplaas : déposé « financement PALULOS » et subvention acceptée

Dossier de rénovation de la Maison pour tous : il convient de déposer un dossier

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant du contrat territorial du Mieux de Béarn.

2.2. Constitution du dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de la salle multi-activités (Maison Pour Tous)

Pour ce projet, il convient de déposer un dossier complet comportant : le dossier de travaux, une note explicative, un plan de financement prévisionnel et le calendrier des travaux. Tous ces éléments sont en notre possession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réhabilitation de la salle multi-activités (Maison pour Tous) dont le montant estimatif s'élève à 168 003 € H.T.

- Autorise le Maire à solliciter l'aide du conseil Départemental à hauteur de 33 080 € validée dans le cadre du contrat de territoire.

- Arrête le plan de financement comme suit : Coût prévisionnel de l'opération 168 003 € H.T.

Financement du projet	Montant H.T.
Subvention DETR 2015	36 000 €
Département	33 080 €
Emprunt	98 923 €
Autofinancement	0 €
TOTAL	168 003 €

3 Réhabilitation de la Maison Lousplaas : demande de subvention au titre de la DETR et de la réserve parlementaire 2016.

3.1 DETR 2016

Le projet de réhabilitation de la Maison Lousplaas a bénéficié d'un financement « PALULOS » pour 24 615 €. Les travaux doivent commencer avant le 4 juillet 2016. Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (2016) peut être sollicitée en complément du financement déjà attribué. Cette demande de subvention va bénéficier d'un appui du Service Habitat du Département. Pour la DETR, le taux retenu pour la réhabilitation des logements sociaux en complément de l'aide PALULOS est de 20 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité : - Approuve le projet de réhabilitation de la Maison Lousplaas dont le montant estimatif s'élève à 185 869 € H.T.

- Sollicite une aide de l'État de 20 % pour financer ces travaux dans le cadre de la DETR 2016.

- Habilité le Maire à effectuer les demandes d'autorisations administratives liées à ce projet.

- Arrête le plan de financement comme suit :

Coût prévisionnel de l'opération 185 869 € H.T.

Montant subventionnable du projet	Montant H.T.	%
Subvention DETR 2016	37 113 €	20
Conseil Départemental	24 615 €	13
Réserve parlementaire	8 000 €	4
Prêt habitat	100 000 €	53
Autofinancement	16 141 €	10
TOTAL	185 869 €	100

Décision prise à l'unanimité.

3.2 Réserve parlementaire 2016.

Madame Martine Lignères-Cassou, a fait connaître son souhait d'accorder une subvention de 8 000 € au titre de la réserve parlementaire pour 2016 pour les travaux de réhabilitation de la maison Lousplaas en un logement social. Aucun commencement d'exécution de l'opération ne doit être opéré avant que le dossier ne soit réputé complet ou avant la notification de l'attribution de la subvention. C'est pour cette raison que la commune d'Uzein va déposer dès à présent un dossier de demande de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réhabilitation de la Maison Lousplaas en un logement social dont le montant estimatif s'élève à 185 869 € H.T.
- Sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire 2016 d'un montant de 8 000 € pour financer ces travaux.
- Habilité le Maire à effectuer les demandes d'autorisations administratives liées à ce projet.

3.3 Dépôt du permis de construire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension de la Maison Lousplaas, il convient de déposer une demande de permis de construire auprès du service urbanisme. Il précise que cette demande ne peut être signée par le Maire qu'après une autorisation du conseil municipal ; cette autorisation de dépôt vaut également pour signer l'arrêté de décision.

Le conseil municipal, autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour le projet de réhabilitation et extension de la Maison Lousplaas. Décision prise à l'unanimité.

4 Adoption du plan de formation ainsi que du règlement de formation proposé par le CNFPT

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn et Gave auquel la commune d'Uzein est rattachée.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil Municipal, après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 30 novembre 2015 adopte le plan de formation mutualisé et de règlement de formation. *Décision prise à l'unanimité.*

5 Financement des travaux de rénovation de la Maison Pour Tous : mise en place du prêt

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation de la Maison pour Tous, trois organismes bancaires ont été sollicités pour des propositions de prêt :

Prêt long terme 12 ou 15 ans : Montant de l'emprunt : 100 000 €

La proposition du Crédit Agricole est la plus intéressante

12 ans taux : 2.02 % échéance annuelle : 9 467.58 €

15 ans taux : 2.26 % échéance annuelle : 7 934.74 €

Prêt court terme (relais TVA) 24 mois Montant de l'emprunt : 30 000 €

La proposition de la Caisse d'Épargne est la plus intéressante

24 mois taux fixe 1.22 % Échéance unique in fine

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment les emprunts à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charente. *Décisions prises à l'unanimité.*

6 Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Suite au départ à la retraite de Mme PAILLET au 1^{er} mai 2016, actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Isabelle NAVAILLES, sera nommée sur ce grade ; toutefois, elle conservera son ancienneté sur ce poste qu'elle occupe en tant que contractuelle depuis 4 ans. Le Conseil Municipal, décide la création à compter du 1^{er} mai 2016 d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet. *Décision prise à l'unanimité.*

7 Indemnité de fonction du Maire

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que depuis le 1^{er} janvier 2016, les maires bénéficient automatiquement du taux maximal du barème prévu par l'article L.2123-23 du Code Général de Collectivités Territoriales. Pour les indemnités des Maires des communes de 1 000 habitants et plus le conseil municipal doit délibérer pour fixer, à la demande du Maire, une indemnité inférieure au barème.

Barème prévu par l'article L.2123-23 du Code Général de Collectivités Territoriales pour les communes d'une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants : taux maxi 43 % de l'indice 1015. Taux attribué

au maire par délibération du 01/07/2014 : 33 % de l'indice 1015. Le Maire ne souhaite pas percevoir le taux maximal de son indemnité de fonction et demande le maintien de l'indemnité fixée le 01/07/2014.

Le Conseil municipal, décide, à la demande du Maire, de maintenir une indemnité inférieure au barème telle que celle fixée dans la délibération du 01/07/2014. *Décision prise à l'unanimité.*

8 Vente de bois

Monsieur Éric Larroze informe ses collègues qu'il a recensé les arbres à abattre. Les sites concernés : Bois Plaisance, Haies brise-vent.

Il propose d'organiser la vente à savoir : - Etablir différents lots - Les estimer - Fixer une date de vente
Le conseil municipal décide d'organiser une vente de bois sur pied ainsi que des arbres à terre le samedi 27 février 2016. Le rendez-vous est fixé à l'atelier municipal à 9h. Les lots seront proposés au plus offrant avec une priorité réservée aux personnes qui se sont fait connaître suite à l'information diffusée dans les brèves du mois de février 2016. *Décision prise à l'unanimité.*

9 Demande de subvention Festival « Rencontre Art Culture pour Tous »

Dans le cadre du festival « Rencontre art culture pour tous » organisé par l'association Arts Muse & Vous les 11, 12 et 13 mars 2016 à Montardon, une demande de subvention de 100 € est sollicitée pour financer ce nouveau projet. Par le biais d'un concours de dessin, cette association va intervenir à l'école et au centre de loisirs. Le but est que les enfants puissent avoir un regard différent sur le handicap.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Arts Muse et Vous dans le cadre de l'organisation du festival « Rencontre art culture pour tous. »

Informations Diverses

1 Don du Sang

La collecte de Sang à Lescar du 19 mars prochain n'aura pas lieu au Restaurant Municipal comme prévu car il est en travaux et donc pas disponible. Mais on peut se rendre au centre E.F.S. 145 avenue de Buros (proche de l'Hôpital François Mitterrand) qui sera ouvert ce samedi là, de 8h à 12h. Il est recommandé de ne pas venir à jeûn et de bien boire avant et après le don. L'équipe des bénévoles vous remercie.

2 Atelier JEUNES

La commune envisage de mettre en place un projet d'atelier « jeunes » (thème : plantations et embellissement devant la bibliothèque) durant les vacances d'avril (du 18 au 22 avril) pour un groupe de jeunes du village (14/16 ans). Ce projet, doit faire l'objet d'un avis de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire à la mairie.

Informations des associations

1 APE : CARNAVAL de l'école

La prochaine manifestation sera le carnaval, le Samedi 5 mars, sur le thème " les animaux". Vous êtes tous conviés, à partir de 16 h à participer au défilé, dans le village avec les chars et Monsieur Carnaval, qui sera suivi d'un goûter. Le convoi coloré empruntera le trajet habituel. Pour finir la journée, nous vous attendons pour un repas avec soirée dansante. Venez nombreux pour vous amuser dans une ambiance festive et conviviale !!

2 Repas des chasseurs du 12 mars :

Tous les renseignements de ce repas dans le bulletin précédent. S'inscrire avant le 7 mars auprès de Bernard BORDENAVE-CAÛ (0559332354), Patrick DUFOURCQ (0559338831), Patrick SECAIL (0559337059) ou Francis CAPDEVIELLE (0559337920).

3 Lescar Promotion Volley Ball

L'équipe 1 Féminine, après un bon match en recevant ses voisines des Fleurs de Pau, la défaite 2/3 était prometteuse pour la suite. Mais notre équipe a vraiment du mal à se déplacer puisqu'elle a perdu dimanche dernier sèchement 0/3 à Mérignac. Pendant ce temps, sa rivale immédiate GER gagnait son match 3/0, ce qui lui permet ainsi de nous passer devant au set average et nous laisser ainsi sa place de reléguable. Ainsi le prochain match contre GER le 12 mars à Lescar va être significatif pour la suite, mais confiance, à la maison, notre équipe a réalisé jusque là ses meilleurs matchs.



L'équipe 2 féminine , a perdu logiquement 1/3 face à DAX à domicile puis contre toute attente 2/3 à Carcen Ponson. Ce vendredi, nos filles ont été vaincre nos voisines de Bournos en 2^{ème} tour de la Coupe des Pyrénées 3/2.

L'équipe 1 masculine a remporté son dernier match de la 1^{ère} phase face au 2^{ème} de la poule 3/2 ; place maintenant aux Play-offs avec 2 déplacements à Arcachon et Bergerac avant de recevoir St Jean d'Ilac. Samedi, en 2^{ème} tour de Coupe des Pyrénées, ils ont vaincu Mesplède 3/1 , un bon match de préparation pour la suite du championnat.

L'équipe 2 Masculine, après une défaite 0/3 à St Sever, s'est bien reprise en infligeant le même score à nos voisins de Jurançon. Pour la coupe des Pyrénées, ils ont laissé leur place aux **M17** face à l'équipe de pré-Nationale de Jurançon qu'ils ont battu 3 /0. Un bon match de préparation pour ces jeunes qui se déplacent ce W.E. en Normandie pour le 6^{ème} tour de Coupe de France à Coutance où ils seront opposés aux Locaux et à Rennes.

Les M13 M ont remporté leurs rencontres, ils se placent ainsi à la 1^{ère} place, puis en catégorie supérieure M15 dans laquelle ils jouent également. Ils y ont subi leur 1^{ère} défaite 1/2 face à Mont de Marsan.

Les M15 F ont remporté leur 1^{ère} victoire au dépend des JSA Bordeaux, récompense de leur investissement aux entraînements.

L'école de Volley : Dans une salle pleine, nos petits champions Uzinois et Lescariens ont bien été présents ce dimanche de la Saint Valentin. Encouragés et supportés par de nombreux parents, venus avec des gâteaux et crêpes, ils ont dû rivaliser avec les différents clubs du Béarn. Sachant que la concurrence fût rude, il leur a fallu un peu de patience et quelques défaites, avant de retrouver toute leur confiance et pouvoir mettre en application les consignes données.

La finale s'est jouée contre Lons, qui pour l'instant a encore quelques longueurs d'avance..., mais nous y travaillons et sommes persuadés que les efforts fournis aux entraînements se verront bientôt. En espérant, que nos jeunes seront encore plus nombreux dès le prochain tournoi ! En attendant, 12 de nos jeunes ont participé durant 2 jours sur leurs vacances au stage départemental, une preuve de leur motivation.

Programme des rencontres à venir

Dimanche 06 / 03 Uzein 11H M15 F LPVB/ Bournos / Talence
 Vendredi 11 / 03 Uzein 21 h LPVB 2 fémi / Anglet 3
 Dimanche 13 / 03 Lescar 11h Tournoi REG M13 M Lescar 16 h LPVB 1 Fém / GER
 Vendredi 18 / 03 Lescar 21 h LPVB 1 masc / Lons
 Vendredi 25 / 03 Uzein 21H LPVB 2 fémi / Hagetmau
 Samedi 26 / 03 Lescar 17 h 30 LPVB 1 Masc / St Jean Illac
 Dimanche 27 / 03 Lescar 11 h M15 M LPVB / Talence / Jurançon

4 Los Gravassers : Journée Sportive/Cérébrale/Festive SAMEDI 11 JUIN 2016

« Los Gravassers » innovent cette année en proposant une journée Sportive/Cérébrale/Festive, le samedi 11 juin 2016 de 9 h à ... Cette manifestation est avant tout, réservée, aux Uzinois, à ses bénévoles, à ses membres ou licenciés d'association, personnel communal.

Chaque équipe est :

- composée de 5 concurrents, dont obligatoirement et au minimum : 2 habitants résidents à UZEIN ou licenciés dans une association d'UZEIN **ET** 2 féminines ou enfants entre 8 et 15 ans,
- présente sur les sites (Lanot, Stade, Fronton) toute la journée, doit fournir 1 ou 2 arbitres impartiaux durant 2 heures dans la journée, pendant que les 3 autres feront une pause, et s'acquittera d'une inscription modeste à définir,
- Sollicitée pour faire 12 sports « tranquilles » + un quizz. Possibilité de se restaurer sur place midi et soir. Réservé aux 16 premières équipes remplissant les conditions ci-dessus.

☐-----
 NOM de l'équipe ou du responsable :
 Téléphone du responsable :

NOM Prénom (souligner les 2 arbitres)	Licenciés NON/OUI (si oui donner l'association)	Né le :

5 Comité des fêtes : organisation d'un tournoi de foot en salle

Soucieux, de proposer des animations diverses tout au long de l'année et pas seulement le week-end des fêtes, le comité innove et vous propose un tournoi de foot en salle le samedi 9 avril à partir de 10 heures à la salle polyvalente d'Uzein ! Il faudra donner un nom à votre équipe constituée de 5 joueurs + 1 gardien et l'inscrire pour 15 euros. Une buvette sera mise en place toute la journée, ainsi qu'un système de restauration le midi. Nous comptons sur votre participation et votre motivation pour défendre les couleurs de votre équipe dans ce tournoi !

Merci de vous inscrire avant le samedi 2 avril auprès de Clémence GOUVENOU au 06.98.98.00.16 ou auprès de Ludovic CHAVES au 06.86.51.71.22. A bientôt, le comité !



**TOURNOI DE
FOOT EN SALLE**

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES D'UZEIN

SAMEDI 9 AVRIL
A PARTIR DE 10H
A LA SALLE POLYVANTE D'UZEIN

ÉQUIPE COMPOSÉE DE :
5 JOUEURS + 1 GARDIEN
15€ PAR EQUIPE

BARBECUE LE MIDI
BUVETTE

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE CLÉMENCE 06 98 98 00 16 OU LUDOVIC 06 86 51 71 22